



Procès-verbal de l'assemblée générale de l'ACLF

Samedi 19 juin 2021 à 10 h 30

Présents (25 personnes) : Laure Bourgeaux, Solène Bouton, Myriam Bruneau, Fanny Chartres, Juliette Daniel, Isabelle Detienne, Étienne Diemert, Armelle Domenach, Laure Dupont, Jacques Dyoniziak, Pascale Goubert, Anne-Sophie Guénéguès, Sophie Hofnung, Isabelle Istasse, Thierry Klajman, François Ledent, Sophie Maziane, Florence Morel, Didier Nourry, Laurence Oberlé, Liliane Rosati, Sonia Salès, Mélanie Tanous, Cécile Torquebiau, Sophie Toussaint.

Représentés (12 personnes) : Anne Americh, Anne-Soazig Brochoire, Sabrina Buirette, Fabienne Colas-Dobelli, Sylvie Desfavries, Catherine Guichardon-Rambaldy, Solenne Louis, Laurence Michel, Catherine Noël, Delphine Pyrek, Marie-Christine Raguin, Fabienne Riccardi.

Ordre du jour

Rapport d'activité 2020.....	1
Rapport financier 2020	4
Orientations et perspectives pour 2021	5
Présentation du budget prévisionnel 2021	8
Approbation du montant de la cotisation 2021.....	9
Élection des membres du conseil d'administration.....	9
Questions diverses	11

Rapport d'activité 2020

Adhérents

Au 31 décembre 2020, on comptait 73 adhérents (61 femmes et 12 hommes, soit 83 % de femmes ; 43 confirmés et 30 débutants, soit 59 % de confirmés).

RÉGIONS :

Auvergne-Rhône-Alpes = 9

Bretagne = 6

Grand Est = 2

Hauts-de-France = 1

Île-de-France = 26

Normandie = 3

Nouvelle-Aquitaine = 5

Occitanie = 3

PACA = 10

Pays de la Loire = 6

Belgique = 2

STATUTS :

Micro-entreprise : 38 (soit 52 % des réponses)

CDI : 13 (soit 18 %)

CDD : 2 (soit 2,5 %)

CAE, SCOP, portage salarial : 11 (soit 15 %)

EI, SASU, EURL : 7 (soit 9,5 %)

Sans statut : 2 (soit 3 %)

Vie associative

Réunions du conseil d'administration

Le CA s'est réuni une fois par mois. Depuis le mois de juillet et la constitution du nouveau CA, un compte rendu est systématiquement envoyé aux adhérents afin de les tenir informés des actions menées.

Des réflexions sont en cours au sein du CA sur le fonctionnement de l'association :

- sur le rôle de la personne assurant la présidence, qui assume une part de responsabilité plus importante que les autres dans le fonctionnement de l'association. Il est préconisé que la présidence tourne : cela reflète l'aspect très collégial des décisions prises par le CA et contribue à ne rendre personne indispensable ;

- sur l'investissement des membres et l'intégration des nouveaux. Deux personnes ont démissionné au début de 2021, en cours de mandat ; la création de commissions est proposée afin de mieux répartir la charge de travail, de favoriser l'implication des adhérents et de faciliter l'intégration des nouveaux membres du CA après chaque élection (voir plus loin, Orientations et perspectives).

Rencontres entre adhérents

Un rendez-vous des typotes a réuni 9 personnes à Marseille en septembre.

Deux rendez-vous ont été organisés en visioconférence les 8 et 11 décembre : 7 participants étaient présents au premier, 10 au second.

Relais d'offres de mission

13 offres ont été relayées en 2020. La manière dont l'association fonctionne aujourd'hui pour relayer ces offres n'est pas tout à fait satisfaisante ; il est proposé d'en discuter en fin d'AG, au point Questions diverses.

Formations

Deux actions de formation étaient programmées en 2020, financées grâce à la subvention de la Drac Île-de-France. La formation « Négociateur, ça s'apprend » s'est tenue en ligne le 2 novembre ; elle a réuni une douzaine d'adhérents. La formation consacrée à l'orthotypographie est reportée à l'automne 2021, car la formatrice ne souhaite pas qu'elle se déroule en visioconférence (voir plus loin, Orientations et perspectives).

Enquêtes

Pour représenter et défendre la profession, l'ACLF entend d'abord mieux connaître les correcteurs et correctrices et leurs conditions d'exercice. Elle mène pour cela des enquêtes – internes à l'association ou non – visant à dresser un tableau fidèle du métier et de ceux qui l'exercent.

- En janvier 2020, les adhérents ont pu prendre connaissance des conclusions de l'enquête interne lancée lors de l'AG 2019, premier pas pour mieux connaître les adhérents et leurs attentes vis-à-vis de l'association. L'ACLF comptait alors 56 membres, et 27 avaient répondu au questionnaire.

- Le 2 mars a été lancée l'enquête « Profession : correcteur », d'ampleur nationale. Le questionnaire est resté ouvert jusqu'au 30 juin ; en quatre mois ont été recueillies 490 réponses. L'analyse des données et la rédaction du rapport d'enquête ont été confiées en octobre au cabinet Voix/Publics (le financement de cette prestation étant assuré grâce à une subvention de la Drac Île-de-France).

- En décembre, il a été décidé de lancer une nouvelle enquête interne, portant, celle-ci, sur les répercussions de la crise sanitaire sur l'activité des adhérents. Cette action a été réalisée en 2021.

Afin de rendre compte de ces différentes actions, il existe désormais une [page Enquêtes](#) sur le site de l'ACLF.

Communication : visibilité en ligne

Site Internet

Le site Internet de l'ACLF a été mis en ligne, de façon partielle, en mars 2020 (certaines pages étaient alors encore « en construction »). Les compléments ont pu être apportés à l'automne (pages Outils, Se former, puis Salariés, Indépendants, Syndicats et organisations professionnelles) : en octobre, toutes les pages jusqu'ici « en construction » étaient en ligne.

Forum et annuaire

Des difficultés avec le prestataire n'ont pas permis que le forum et l'annuaire soient opérationnels à l'automne comme cela était prévu. En décembre a été prise la décision de confier l'annuaire à un autre prestataire.

Réseaux sociaux

Une [page LinkedIn](#) a été créée en mai, en complément de la [page Facebook](#). Ces pages sont suivies par de nombreuses personnes (1 040 abonnés sur FB et 390 sur LinkedIn) et nous offrent une audience plus importante que la seule communauté des adhérents.

Communication : visibilité et partenariats

Salons

- Cinq rencontres étaient prévues sur les stands de structures régionales du livre à l'occasion de Livre Paris 2020 pour présenter l'enquête « Profession : correcteur ». L'annulation de l'événement a entraîné l'abandon de ces temps de rencontre et de présentation.
- En prévision de Montreuil, le CA avait décidé de ne pas proposer de rencontre en ligne, mais de travailler sur la création d'un flyer de présentation de l'ACLF à distribuer, projet abandonné avec le nouveau confinement et faute de temps pour s'en occuper.

Lien avec les institutions

Le lien est maintenu avec diverses institutions, notamment les agences régionales du livre et de la lecture (ARL ou SRL) que nous tenons informées de nos actions.

À noter : l'ACLF commence à être un interlocuteur repéré : elle a été sollicitée par l'Insee en septembre pour contribuer à la réflexion sur le code NAF (ou code APE) de la profession.

Suivi crise sanitaire

Des informations sur les aides disponibles ont été envoyées aux adhérents au printemps 2020 pour les accompagner dans la traversée de la crise – un mail le 31 mars, un autre le 10 avril sur le dispositif de chômage. Toutefois, le CA n'a pas eu la volonté de refaire le travail de veille déjà très bien mené par d'autres structures (agences régionales pour le livre, syndicats, Fédération des autoentrepreneurs...). Il a estimé que l'ACLF pourrait jouer son rôle en recueillant des données sur la situation telle que vécue par ses adhérents (évolution de l'activité et de la rémunération – salaire ou chiffre d'affaires –, recours aux aides, accès aux informations, etc.) : c'est ainsi qu'un questionnaire a été diffusé en janvier 2021. Cette démarche sera probablement renouvelée en janvier 2022 pour évaluer les répercussions de la crise à plus long terme chez les adhérents.

Rapport financier 2020

ACLF : bilan financier 2020

Recettes	
Report à nouveau (excédent exercice antérieur)	1 238,56
30 cotisations 2020 à 25 €	750,00
43 cotisations 2020 à 40 €	1 720,00
Subvention Drac-IdF	3 500,00
Participation adhérents formation « Négociier... »	280,00
Dons	10,00
Total :	7 498,56

Dépenses	
Frais bancaires (CIC)	126,21
Hébergement site Internet (OVH)	36,53
Hébergement site Internet (via G. Burny)	197,99
Supplément construction site Internet (G. Burny)	600,00
Formation « Négociier... » (S. Horemans)	1 270,50
Provision exploitation enquête (Voix/Publics)	2 850,00
Provision formation en orthotypographie (reportée)	1 500,00
Total :	6 581,23

Résultat au 31 décembre 2020

917,33

Trésorerie au 31 décembre 2020	
Banque au 31 décembre 2020	5 465,32
À payer (G. Burny)	197,99
À recevoir	0,00
Total :	5 267,33

Le résultat de l'exercice est positif avec un excédent d'environ 900 €.

La subvention reçue de la Drac-IdF se répartit ainsi : 22 % pour la formation « Négociier, ça s'apprend », 22 % pour la formation en orthotypographie et 56 % pour l'exploitation de l'enquête.

En raison des contretemps dus en partie à la situation sanitaire, des sommes ont été provisionnées : exploitation de l'enquête « Profession : correcteur » (non terminée fin 2020 donc non réglée) ; formation en orthotypographie reportée en 2021. D'où l'important montant en trésorerie à la fin de l'exercice 2020, mais qui devrait normalement être utilisé en 2021.

Des questions ?

– Le relais des offres de missions pose de nombreuses questions que le CA propose de reporter à la fin de l'AG, au point « Questions diverses ».

Votes

Le **rapport d'activité 2020** est approuvé : 33 votes pour (dont 9 pouvoirs), 0 vote contre [pour raisons techniques, 3 pouvoirs n'ont pas été enregistrés lors de ce vote, ce qui n'affecte pas le résultat].

Le **rapport financier 2020** est approuvé : 36 votes pour (dont 12 pouvoirs), 0 vote contre, 0 abstention.

Orientations et perspectives pour 2021

Actions et projets en cours

L'enquête « Profession : correcteur »

Le cabinet Voix/Publics a terminé sa prestation d'exploitation de la base de données des 490 réponses de l'enquête et nous a rendu un rapport d'analyse au mois de mars 2021. Plusieurs allers-retours entre les consultantes et le groupe de travail (Armelle, Solène et Laure) ont permis d'améliorer ce document, mais celui-ci ne nous satisfaisait pas pleinement, tant sur le fond que sur la forme. Nous avons donc entrepris un travail de réécriture assez fastidieux, dont nous voyons enfin le bout. Ce rapport devrait pouvoir être diffusé et valorisé dès la fin juin-début juillet.

Avec le nouveau CA, il faudra réfléchir à d'éventuelles suites, notamment l'idée de mener des entretiens complémentaires avec des correcteurs et correctrices pour aller plus loin sur les questions non traitées ou insuffisamment traitées dans cette enquête (rémunération et conditions de travail notamment). Mais cela représente un gros budget (estimé à 10 000 € environ d'après les devis obtenus), donc cela nécessite de voir quelles sont nos priorités selon les ressources et subventions disponibles.

L'annuaire

Comme cela a été annoncé, nous allons faire appel à un nouveau prestataire web pour la réalisation de l'annuaire des adhérents, dernier service en ligne à mettre en place sur le site de l'ACLF. Nous avons reçu des devis et conseils sur la solution à adopter : il s'agirait de transférer l'ensemble du site sur WordPress (solution sur laquelle nous avons déjà le forum) et de développer l'annuaire sur cet environnement (le système de gestion actuel du site aclf.fr ne permet pas ce développement).

Nous avons choisi le prestataire : il s'agit de la société Umazuma, qui a réalisé le [répertoire des traducteurs](#) sur le site de l'ATLF. Nous n'attendons plus que la réponse de la Drac à notre demande de subvention pour lancer le projet ! Et si cette réponse n'arrive pas, notre trésorier Didier propose de scinder le projet en deux pour en financer la moitié en 2021 et l'autre en 2022, avec nos ressources propres (adhésions).

Le forum

Le forum a ouvert ses portes en mars 2021. Trois modératrices ont été nommées afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérapage de courtoisie. Jusqu'à présent, tous les échanges s'effectuent dans une ambiance sympathique, généreuse et dans la confiance, sur laquelle nous misons beaucoup. Le forum compte 52 inscrits, donc presque la moitié des adhérents (puisque nous sommes plus de 90 actuellement). Parmi les 23 adhérents qui ont posté, 6 n'ont plus posté depuis au moins deux mois. Donc, 17 membres sont actifs sur le forum, soit environ 30 % des inscrits et 20 % des adhérents.

Des rencontres « en vrai » !

L'amélioration de la situation sanitaire nous permet d'envisager de nouveaux rendez-vous des typotes, sans écrans et sans problèmes de connexion ! Des projets sont en cours du côté de Nantes et Lyon...

La suite des rencontres « Convergences : les enjeux de la correction en littérature »

Une première rencontre s'est tenue le 10 juin et a rencontré un grand succès, avec plus de 150 inscrits. Le compte rendu et l'enregistrement vidéo semblent très attendus ! Deux autres rencontres auteur/correcteur sont prévues dans le cadre de ce cycle, les jeudis 1^{er} juillet et 9 septembre, de 17 h 30 à 19 heures (voir programme complet sur le site de l'ACLF).

Notre partenaire, Fontaine O Livres, propose aussi un autre temps fort à l'issue de ces trois rendez-vous : un atelier réservé aux adhérents de l'ACLF et de FOL le jeudi 7 octobre de 14 heures à 15 h 30 (à Paris + visio pour ceux qui sont loin ?) pour discuter de nos pratiques professionnelles et de nos relations avec les auteurs et les éditeurs.

Formation de perfectionnement en orthotypographie

Le contenu de cette formation, initialement prévue en décembre 2020, a déjà été fixé avec la formatrice Gudrun Zett, ancienne formatrice Formacom et correctrice chez Robert Laffont. Elle doit se dérouler en présentiel sur une journée ou deux demi-journées (vraisemblablement le samedi), dans les locaux de Fontaine O Livres. Nous envisageons de reprogrammer cette formation à l'automne 2021 (date à déterminer avec la formatrice).

Divers

Participation à des salons (Montreuil fin 2021 ?) et renforcement des liens avec d'autres associations et institutions... si la situation le permet !

Mise en conformité RGPD : travail à poursuivre, mais nous manquons de forces et de compétences. Avis aux personnes intéressées !

Mise en place de commissions de travail (appellation provisoire)

Comme cela a été évoqué dans plusieurs comptes rendus de réunions du CA cette année, il nous semble important de faire évoluer l'association vers une gouvernance plus horizontale, qui permettrait d'équilibrer davantage l'implication de tous les adhérents, administrateurs ou non, dans les projets, et ainsi de faciliter l'intégration de nouveaux membres du CA après chaque élection. La proposition consisterait à créer des commissions thématiques, dans lesquelles les adhérents pourraient plus facilement s'impliquer et nouer des liens par petits groupes, en fonction des thèmes qui les intéressent.

Un membre du CA pourrait être présent dans chacune des commissions pour apporter une vision d'ensemble sur les projets de l'association et faire le lien avec les autres groupes, mais il n'en serait pas l'animateur ni le secrétaire. Les commissions pourraient aussi, selon l'actualité, désigner un porte-parole qui ne serait pas membre du CA pour aller discuter d'un projet en cours lors d'une réunion mensuelle du CA.

Les commissions envisagées à ce jour (travail à compléter/affiner par le nouveau CA) :

- Communication : gestion et animation du forum, suivi et mise à jour du site web, animation des réseaux sociaux, projets de flyer, affiche... (+ éventuellement, au sein de cette commission, un groupe de réflexion sur l'écriture inclusive et sur les pratiques que l'ACLF doit adopter dans ses supports de communication).
- Formations : apporter des réponses collectives aux questions des adhérents et non-adhérents sur la formation professionnelle, organiser les formations imaginées par l'ACLF.
- Observatoire du métier : suivi des enquêtes (réalisation, analyse, communication...), suivi des statistiques disponibles sur le métier (relations à développer avec l'Insee ?).
- Pratiques professionnelles : apporter des réponses collectives aux questions des adhérents et non-adhérents sur les tarifs pratiqués par les indépendants, imaginer des actions pour améliorer les pratiques, tant du côté des correcteurs que des donneurs d'ouvrage (en projet : créer un « observatoire des tarifs » et un « guide des relations entre prestataire et donneur d'ouvrage »).
- Vie associative, rencontres : organisation des rendez-vous typotes et autres moments conviviaux (trouver des lieux, des dates, préparer les annonces...).
- Gouvernance : organisation de l'association, réflexion sur les statuts, les conditions d'adhésion, participation aux recherches de fonds...

Nous prévoyons une réunion pour présenter plus en détail les commissions et en discuter avec les adhérents intéressés à l'automne.

Des questions ?

– Les membres débutants pourront-ils participer aux commissions ?

Oui, les membres débutants seront les bienvenus dans les commissions, de la même manière que sur le forum ou dans les différents rendez-vous organisés par l'ACLF.

– La liste des commissions pourrait-elle être annoncée sur le site de l'ACLF, pour que les membres puissent y réfléchir dans les prochaines semaines ?

Il est un peu tôt pour annoncer ces commissions sur le site, car l'idée est de les présenter d'abord aux adhérents, de discuter de leur pertinence, de leur dénomination, avant d'en faire quelque chose « d'officiel ». Les adhérents peuvent, dans un premier temps, en retrouver la liste dans le présent compte rendu.

Présentation du budget prévisionnel 2021

ACLF : budget prévisionnel 2021

Recettes	
Report à nouveau	917,33
Provisions 2020 pour la formation en orthotypographie et l'exploitation de l'enquête	4 350,00
37 cotisations débutants 2021 à 25 € (37/90 = 41 %)	925,00
53 cotisations confirmés 2021 à 40 € (53/90 = 59 %)	2 120,00
Subvention Drac-IdF (demandée)	2 500,00
Total :	10 812,33

Dépenses	
Déplacements	200,00
Impression flyers pour communication	100,00
Frais bancaires	126,00
Hébergement site Internet (OVH)	139,00
Exploitation enquête « Profession : correcteur » (Voix/Publics)	2 850,00
Création annuaire + reprise du site sur WordPress	4 320,00
Formation de perfectionnement en orthotypographie	1 500,00
3 rencontres auteur/correcteur	1 500,00
Divers	77,33
Total :	10 812,33

Budget prévisionnel établi sur une base théorique de 90 adhésions. Mais à ce jour, nous sommes déjà 94 adhérents !

La subvention demandée à la Drac-IdF doit servir à la réalisation de l'annuaire. La subvention représenterait 58 % du montant de la prestation d'Umazuma (4 320 €). Si on ne reçoit pas de subvention de la Drac-IdF, le

trésorier propose de scinder l'opération en deux parties : l'une à mener en 2021, l'autre en 2022, en utilisant les fonds propres de l'ACLF (adhésions).

Des questions ?

– Quelle serait l'économie réalisée en transférant le site sur WordPress et en se passant d'un hébergement ? L'économie ne sera pas très importante, de l'ordre d'une centaine d'euros par an. Et si ce projet est mené à terme et que tous les contenus du site aclf.fr sont effectivement transférés sur WordPress, il sera tout de même pertinent de conserver le nom de domaine pour qu'il renvoie automatiquement vers associationdescorrecteurs.fr (pour rappel, le domaine aclf.fr a été acheté dans un second temps, car il n'était pas disponible au moment de la création de l'association).

– L'ACLF continuera-t-elle des actions en visioconférence en 2021 et après (format très apprécié par celles et ceux qui habitent loin des grandes villes) ?

Cela se décidera au cas par cas : par exemple, la formation de perfectionnement en orthotypographie aura lieu uniquement en présentiel cet automne, car le contenu et les méthodes pédagogiques ne sont pas adaptés à un format en visio. Mais pour les rendez-vous des typotes, cela a été plusieurs fois demandé, et il est prévu d'alterner à l'avenir des rencontres « en vrai » et d'autres en visio.

Approbation du montant de la cotisation 2021

Il est proposé de maintenir le montant de la cotisation de 2021 à 40 €, et à 25 € pour les membres débutants. Pour rappel, la qualité de membre débutant se perd après trois années d'activité, selon le règlement intérieur de l'association : « Au moment où [les membres débutants] sont en mesure de justifier de trois années d'activité, ils régularisent leur situation auprès du CA pour devenir membre plein. »

Votes

Le montant de la **cotisation 2021 pour les membres débutants** est approuvé : 36 votes pour (dont 12 pouvoirs), 0 vote contre, 0 abstention.

Le montant de la **cotisation 2021 pour les membres pleins** est approuvé : 37 votes pour (dont 12 pouvoirs), 0 vote contre, 0 abstention [nombre de votants plus élevé car une personne supplémentaire a rejoint la réunion juste avant ce vote].

Élection des membres du conseil d'administration

Membres sortants

Après trois mandats, dont deux en tant que présidente, Solène Bouton annonce qu'elle ne se représente pas au CA. Elle est fière du chemin accompli collectivement depuis 2018 (année de création de l'ACLF) et même 2017 (premières rencontres et réunions préparatoires) ! Elle remercie les membres du CA pour leur implication et invite de nouveaux candidats à tenter l'aventure, car l'association est encore jeune et a besoin de forces vives pour continuer son action et mener d'autres projets !

Le CA remercie également deux administratrices élues en juin 2020, Marie-Édith Chauveau et Claire-Anne Masson, qui ont participé aux chantiers en cours jusqu'en décembre 2020, avant de quitter le CA en janvier 2021.

Candidats pour l'élection au CA 2021-2022

Laure Bourgeaux

Correctrice depuis 2018 après une carrière d'une dizaine d'années dans les bibliothèques, elle est installée à Die, dans la Drôme. Elle travaille pour des éditeurs d'essais en sciences humaines et sociales, des presses universitaires et des labos de recherche publiant des revues scientifiques, et a également quelques clients en édition jeunesse (documentaires).

Isabelle Detienne

Correctrice depuis 1992, elle commence par travailler pour plusieurs maisons dont le Seuil, Fayard, Albin Michel, en tant que salariée. Depuis début 2000, elle ne travaille plus que pour le Seuil ; elle entre au comité d'entreprise en 2011, devient secrétaire du CE et déléguée syndicale CFDT en 2016. Elle a participé à ce titre au groupe du travail du Syndicat national de l'édition sur la révision de l'Annexe IV qui régit le statut des Travailleurs à domicile dans la Convention collective de l'édition. Elle a aussi cofondé en 2016 le collectif Correcteurs précaires avec d'autres correctrices salariées.

Étienne Diemert

Lecteur-correcteur et rewriter depuis 2009, il a exercé dans différents environnements : édition, presse, communication et muséographie. Il révisé également des traductions de l'allemand et a mené une activité de formateur (initiation à la correction) durant trois ans et demi.

Armelle Domenach

Elle est à Marseille et exerce comme correctrice indépendante depuis 2005, hébergée par une scop, après avoir été démographe. Elle travaille en sciences humaines pour des laboratoires de recherche, pour quelques auteurs qui la mandatent et pour un centre d'art qui publie plusieurs catalogues par an.

Laure Dupont

Correctrice en micro-entreprise depuis 2013, installée à Marseille, elle a d'abord eu une vie de formatrice (anglais, allemand, fle, remise à niveau...). Elle travaille principalement pour des maisons d'édition : philosophie, jeunesse, agriculture, vulgarisation scientifique, scolaire.

Isabelle Istasse

Correctrice indépendante à temps plein depuis 2015 et à temps partiel depuis 2004, basée en Belgique. Elle collabore avec des maisons d'édition dans des domaines variés (roman, scolaire, juridique, etc.), principalement en Belgique, ponctuellement en France. Elle offre ses services aussi à des particuliers (étudiant, écrivain, etc.). Elle a également travaillé à la rédaction d'un journal pendant plus de dix ans et à la Bibliothèque royale de Belgique.

Sophie Maziane

Correctrice en micro-entreprise depuis 2017, après une première vie professionnelle de juriste et gestionnaire en assurances, spécialisée en santé et protection sociale. Elle travaille beaucoup avec des

agences de communication pour des publications pour le web. Elle corrige également des rapports. Elle est à Juvisy-sur-Orge, dans la banlieue sud de Paris.

Didier Nourry

Correcteur indépendant à Grenoble depuis 2004. Ce sera son dernier mandat au CA de l'ACLF puisqu'il est en train de réduire son activité pour être à la retraite à la fin de l'année.

Mélanie Tanous

Salariée et indépendante en lecture-correction depuis l'été 2018, après dix ans d'enseignement en école primaire.

Votes

Les 9 candidats sont élus au CA, sans vote contre ni abstention.

Questions diverses

– Pourrait-on échanger entre adhérents sur les offres de mission transmises par l'ACLF, au moins pour savoir si le donneur d'ouvrage a bien trouvé un correcteur ou une correctrice parmi les adhérents ? Pourrait-on échanger sur les tarifs proposés, pour mieux savoir comment se positionner sur d'autres offres ?

Le forum semble être le meilleur outil pour cela. Nous invitons les personnes qui répondent aux offres de mission à venir en discuter en créant un sujet dans la rubrique « Offres d'emploi et de mission ».

À terme, nous aimerions que ce relais des offres par courriel disparaisse, car il crée une situation de mise en concurrence forte entre les adhérents qui répondent. Lorsque l'annuaire sera en place, toute personne cherchant un correcteur pour relire une publication sera invitée à consulter cet outil pour entrer ses critères de recherche (localisation, spécialisation, ancienneté, etc.) et contacter ensuite les professionnels de son choix pour entamer un dialogue avec eux.

– Un adhérent remarque que les donneurs d'ouvrage qui s'adressent à l'ACLF pour trouver un correcteur sont très différents les uns des autres et souvent assez éloignés du milieu de l'édition « traditionnelle ». Une discussion s'engage au sujet du manque de connaissance de notre métier par ces donneurs d'ouvrage.

Peut-être faudrait-il faire preuve de davantage de pédagogie avec ces potentiels clients en leur expliquant ce que recouvre notre travail ? Est-ce à l'association (au CA ?) d'assurer ce rôle d'explication au moment où les donneurs d'ouvrage nous contactent ?

Il y a aussi une responsabilité individuelle de chacun, au moment où l'on répond en présentant son profil et son devis. Une posture à adopter pourrait être de ne pas proposer un tarif dès le premier message : se présenter, mettre en avant ses compétences, son parcours, lister les points à vérifier selon le type de texte à corriger et l'étape à laquelle on intervient (préparation ou relecture sur épreuves), ce qui permettra, au fil de l'échange, de mieux justifier un tarif plus élevé. Ne pas hésiter à s'appuyer sur la page [Le travail du correcteur sur le site de l'ACLF](#) pour mettre en avant des compétences méconnues du métier.

Exemple intéressant : le CIEP (Chartered Institute of Editing and Proofreading), équivalent de l'ACLF au Royaume-Uni, propose sur son site des exemples de textes avant et après correction, pour mettre en lumière toutes les subtilités du travail de préparation/relecture et montrer l'intérêt d'un travail de qualité professionnelle.

– Une adhérente compare notre situation avec celle des traducteurs : l'ATLF (Association des traducteurs littéraires de France) ne communique pas sur des tarifs planchers et plafonds, mais sur des « fourchettes » pratiquées par ses adhérents (différentes selon les langues). Et il existe des tarifs de référence que les éditeurs doivent respecter s'ils veulent pouvoir bénéficier d'une aide à la traduction versée par le CNL (Centre national du livre).

– Question du pseudonymat sur le forum : pour l'heure, les adhérents qui rejoignent le forum de l'ACLF choisissent pour certains de le faire sous leur prénom/nom, pour d'autres en utilisant un pseudonyme. Mais le fait de cacher son identité ne va-t-il pas à l'encontre d'un principe de confiance entre membres de l'association ? Pour cette adhérente, le pseudonymat a aussi failli être un frein pour retrouver une collègue avec laquelle elle avait eu un échange intéressant sur le forum et qu'elle souhaitait recontacter pour lui proposer de partager une mission. Les règles et la charte du forum pourront être revues si besoin à l'avenir : à voir à l'usage...

– Liens avec d'autres acteurs du monde du livre : un adhérent a présenté l'ACLF lors d'une journée professionnelle organisée par Mobilis (pôle régional de coopération des acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire) et a reçu un très bon accueil de la part des représentants de l'ABF (Association des bibliothécaires de France). Pourquoi ne pas envisager des rapprochements avec d'autres professionnels/médiateurs du livre, qui pourraient nous aider à défendre et valoriser l'image des correcteurs ?

L'AG se termine à 13 heures, après épuisement des questions.